



Commission Particulière du Débat Public  
« Projet de parc éolien en mer de Dieppe Le Tréport »  
21 avenue des Canadiens  
76470 Le Tréport

Orléans, le 26 mai 2015

Objet : Demande d'une expertise complémentaire sur le bruit

Madame, Monsieur,

Depuis le lancement du débat public du projet de parc éolien en mer de Dieppe Le Tréport, France Nature Environnement (FNE) et ses associations locales fédérées participent activement aux échanges.

Pour FNE et ses associations locales, le développement des énergies marines renouvelables peut être une chance pour la France d'accélérer sa transition vers un modèle énergétique plus soutenable à condition qu'il se fasse dans des conditions satisfaisantes pour la protection de la biodiversité marine et littorale. FNE et ses associations fédérées resteront vigilantes à ce que la mer ne devienne par le terrain d'une « croissance bleue » non maîtrisée. Les choix d'implantation doivent préserver au mieux les habitats et les espèces, les études d'impact doivent être réalisées de manière sérieuses et transparentes, des mesures compensatoires en milieu marin et terrestre doivent être mises en œuvre là où les destructions sont inévitables etc.

A ce titre, la prise en compte de l'impact des perturbations sonores est un des sujets majeurs associés aux projets d'énergies marines renouvelables. Les bruits sous-marins d'origine anthropique engendrent divers effets négatifs sur la faune marine, encore mal connus aujourd'hui. Pour rappel, le Grenelle de l'environnement<sup>1</sup> a reconnu en 2010 la pollution sonore comme une des formes de pollution marine. Dans un contexte de pollution sonore croissante du milieu marin – constat largement admis –, FNE et ses associations locales regrettent que cette question reste très peu abordée dans le cadre du débat public du projet éolien en mer de Dieppe Le Tréport.

Dans la perspective d'approfondir la réflexion sur la question du bruit généré par le parc éolien en mer de Dieppe Le Tréport, que ce soit en phase de construction ou d'exploitation, nous vous demandons de verser au débat public en cours une expertise complémentaire sur ce sujet. Ce document aurait pour vocation de dresser une liste exhaustive des exemples européens dans ce domaine : bonnes pratiques, retours d'expériences des sites européens, technologies de réduction du bruit, évaluation du risque biologique, recherches en cours sur les effets du bruit sous-marin, etc.

<sup>1</sup> Cf. L'article 166 de la loi Grenelle II n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement transposé à l'article L.219-8 du code de l'environnement



Dans l'attente de recevoir une réponse positive de votre part, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes considérations distinguées

Pour France Nature Environnement et ses associations fédérées en Haute-Normandie et Picardie

Elodie MARTINIE-COUSTY, administratrice et pilote du réseau Océans, mers et littoraux de France Nature Environnement